

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Inventaires		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 09/09/2020	
Décision n° 2020-22		
Date de validation officielle : 09/09/2020	Objet : AVIS ZNIEFF d'Aquitaine	Vote ----- Présents : 9 Représentés : 18 ----- Votes autorisés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Pauline LAPIE, de l'antenne de Bordeaux du SSI N-A des ZNIEFF, présente le récapitulatif des ZNIEFF présentées à l'examen du CST-B. Elle présente les excuses de Sylvain BONIFAIT, empêché.

9 ZNIEFF sont concernées, 3 en Gironde, 1 dans les Landes et 5 en Lot et Garonne.

Dpt	N°	Nom	Type	C/A/S	Description sommaire	Surface (ha)	Groupes d'intérêt	Remarque éventuelle SSI
33	720030125	Gravières de la Brouète	1	C	Située dans le territoire des graves, au cœur de la Communauté de commune de Montesquieu, à la limite communale entre La Brède et Martillac	17	Bota	Flore-Habitats : présence d' <i>Elatine brochonii</i> (espèce sensible SINP niveau 1) conservée dans la fiche.
33	720030128	Lagunes du nord-ouest bordelais	1	C	Cette ZNIEFF fait partie de l'entité biogéographique du Plateau landais présentant une densité particulièrement importante de lagunes	179	Bota, Faune	Commentaires sur le statut de propriété, la liste habitats, le bilan et certaines indications bilan n'apparaissant pas sur l'export pdf. Flore-Habitats : présence d' <i>Elatine brochonii</i> (espèce sensible SINP niveau 1) conservée dans la fiche.
33	720030129	Landes et lagunes du nord-ouest bordelais	2	C	Cette ZNIEFF de type 2 fait partie de l'entité biogéographique du Plateau landais, secteur constitué d'un vaste massif de Pins maritimes, englobant le réseau de lagunes (znief I)	5067	Bota, Faune	Commentaires sur le statut de propriété, la liste habitats, le bilan et certaines indications bilan n'apparaissant pas sur l'export pdf. Flore-Habitats : présence d' <i>Elatine brochonii</i> (espèce sensible SINP niveau 1) conservée dans la fiche.
40	72000237	Lac d'Hossegor	1	A	Zonage correspondant au	96	Bota, Faune	

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX
☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

	3				lac marin d'Hossegor et son canal relié à la passe de Boucarot pour finir par se jeter dans l'océan Atlantique			
47	720000974	Forêt du Mas d'Agenais	2	A	Ancienne forêt de Saint Vincent au Moyen-Age considérée comme le plus gros massif de feuillus du Lot-et-Garonne	1667	Bota, Faune	Périmètre ajusté suite à la réunion du 13/08/20
47	720012899	Bois de la région de Monbahus	1	A	Les bois de la région de Monbahus, de présence ancienne, correspondent à un chapelet de petits massifs forestiers argileux.	480	Bota	Périmètre ajusté suite à la réunion du 13/08/20 ; fiche provisoire , à compléter après validation du périmètre et fourniture par T. Campas des informations relative au secteur nord-est
47	720020120	Coteau de Peyrou-tet	1	A	Coteau de la vallée de l'Osse, de faible superficie, exposé ouest et sud-ouest, excentré par rapport aux systèmes de coteaux marno-calcaires du reste du département	22	Bota, Faune	Commentaire sur le statut de propriété n'apparaissant pas sur l'export pdf. Flore-Habitats : présence de <i>Nigella hispanica</i> , <i>Ophrys aegirtica</i> (espèces sensibles SINP niveau 2) et <i>Anacamptis fragrans</i> (espèce sensible SINP niveau 1) conservées dans la fiche. <i>Coronilla scorpioides</i> à actualiser et transférer dans la liste "Autres espèces" (site MNHN inaccessible pour le moment).
47	720030124	Source du Metge	1	C	Source, située sur la commune de Boussès, essentiellement constituée d'un bas-marais acide	3	Bota	Commentaire sur le statut de propriété n'apparaissant pas sur l'export pdf
47	720012886	Zones humides des Lagüats	1	S	Lagune et points d'eau aujourd'hui surfréquentés et en partie asséchés dans l'est du massif landais	27	Bota, Faune	Actualisation uniquement du commentaire générale et des listes d'espèces déterminantes. Désinscription proposée sur la base de la disparition probable des principaux enjeux liés aux zones humides ; les enjeux relatifs aux milieux secs sont pris en compte par la ZNIEFF 2 englobante

Examen du CSRPN,

Les rapporteurs ont analysé les 9 ZNIEFF pour lesquelles une seule mérite un échange au sein du Conseil, les autres étant proposées directement à la validation.

La ZNIEFF N° 720030128, de type 1, fait l'objet d'un examen détaillé, après l'exposé du rapporteur pour la Gironde. Celui-ci propose un changement du nom, compte tenu du fait que les objets concernés par la ZNIEFF mélangent des lagunes « vraies » avec des plans d'eau et mares issues d'une autre dynamique hydrogéologique.

Cette ZNIEFF s'inscrit dans la ZNIEFF de type 2 N° 720030129, dont le nom est également à modifier.

Le rapporteur soulève des questions sur la définition géographique des objets contenus dans le périmètre des ZNIEFF. Il a identifié dans la type 1, un emploi de zones tampons qui intègre des habitats et milieux assez artificiels. Il conçoit que le travail de précision qui lui paraîtrait nécessaire pour coller au plus près de la réalité écologique est très chronophage. Il admet également que les milieux interstitiels et périmétraux jouent un rôle à considérer dans l'hydrologie des milieux aqua-

tiques visés. Ce travail d'intégration des zones tampons, et entre les plans d'eau, serait le bienvenu. Le caractère insuffisant des données faunistiques est souligné.

Après discussion, et en regard du temps à passer pour aboutir à un résultat vraiment amélioré, en regard de la création que constitue cette proposition sur un secteur jusque-là non couvert, le CST-B préconise la validation en l'état avec la recommandation de modifier le nom de la zone. Cependant, il est également recommandé au SSI-NA de veiller à de nouveau investiguer cette ZNIEFF avant les délais habituellement impartis dans le but de modifier le périmètre englobant ainsi de façon plus pertinente les habitats concernés.

Pour la ZNIEFF N° 720030129, un léger ajustement de périmètre est discuté, puis validé par le CST-B pour être corrigé par le SSI N-A

Le rapporteur pour la Gironde recommande également le changement d'intitulé de la ZNIEFF N° 720030125 qui peut porter à confusion avec une autre gravière située à proximité et sans enjeux biologiques.

Aucune remarque n'est formulée pour la ZNIEFF des Landes.

Dans le Lot et Garonne, l'ensemble des Zones est à valider en l'état.

Le rapporteur du Lot et Garonne apporte quelques éclairages supplémentaires et remercie l'antenne du SSI N-A pour les échanges préalables pris en considération avec des extensions notables de périmètres.

Le constat de l'intérêt à engager des échanges préalables entre le SSI N-A et les rapporteurs est confirmé.

Pour finir, une discussion est intervenue autour du contenu de l'ensemble « Autres espèces ».

Un rappel sur l'atelier de réflexion engagé par le MNHN / UMS PatriNat pour l'évolution de ce cadre d'information, est fait. L'objectif du MNHN est de réfléchir sur un cadre visant les « autres espèces remarquables » qui conduirait à la réduction des temps de saisie et à l'amélioration de la connaissance des enjeux patrimoniaux sur la ZNIEFF. Il est prévu à terme que l'ensemble des autres espèces (non remarquables) soit versé automatiquement à partir des informations issues du SINP.

Dans l'attente d'un arbitrage national des critères à appliquer pour définir les espèces remarquables, le SSI N-A, en lien avec le GT ZNIEFF du CSRPN N-A, a produit une liste de critères disponibles dans le vade-mecum de saisie des bordereaux ZNIEFF.

Ce document, diffusé à tous, est accessible sur la plateforme collaborative ou sur l'espace RESA-NA CSRPN N-A.

La grille d'analyse de synthèse récapitule l'ensemble des éléments de rapportage et de décision pour les ZNIEFF à valider par le CST-B

Le président de séance propose de soumettre au vote une décision d'avis favorable sur les propositions de la grille d'analyse. La proposition est mise au vote : Pour : 27 ; contre : 0 ; Abstention : 0.

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, réunion en CST-B, formule à l'unanimité une décision d'avis favorable à la validation des ZNIEFF telles que rapportées sur la Grille d'analyse.

A Bordeaux, le 9 septembre 2020.
Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL